

participation du Canada à cette réunion est une question de juridiction fédérale exclusive, qui ne concerne que le Canada. Dans ces circonstances, il serait inconvenant que l'on fasse appel à l'extérieur et que l'on cherche à impliquer d'autres pays dans une question qui ne peut être décidée qu'au Canada.

En effet, la réunion des 8 et 9 décembre est une réunion de ministres des Affaires étrangères, ce qui implique des ministres de pays indépendants. Sur la scène internationale, il est clair que chaque pays ne peut avoir qu'un seul ministre, qu'un seul porte-parole, c'est-à-dire qu'une seule voix. Cette réunion par ailleurs discutera avant tout de questions d'organisation, de procédures relatives à une initiative nouvelle c'est-à-dire une "communauté organique". Les ministres prépareront l'ordre du jour d'une éventuelle conférence de chefs d'Etat et de gouvernements de pays indépendants qui, à des degrés divers, utilisent le français comme langue de communication.

Les sujets à l'ordre du jour d'un éventuel sommet de pays intéressés seront variés, bien qu'ils restent encore à être précisés. Selon le rapport préparé par un groupe d'experts réunis à Dakar en septembre dernier et qui servira de document de base pour les discussions, les sujets seraient essentiellement de politique étrangère. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient discuter des questions de paix et de désarmement au service du développement, du dialogue Nord/Sud ou encore des moyens d'intensifier les liens de coopération et d'échanges entre les pays entièrement ou partiellement de langue française.

A Dakar, en décembre, de même qu'à un éventuel sommet de chefs d'Etat il ne s'agira pas de discuter de façon spécifique de questions d'éducation, de culture, de jeunesse, de technologie par exemple, puisqu'il existe déjà des institutions francophones intergouvernementales spécialisées très actives dans ces domaines telles l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), les conférences ministérielles sectorielles de l'éducation et de la jeunesse et d'autres organismes spécialisés: l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) le Conseil international de radio et télévision d'expression française (CIRTEF), etc. A cet égard, le Québec et le Nouveau-Brunswick jouissent d'un statut de gouvernement participant au sein de l'ACCT, et d'une représentation provinciale identifiée et à un niveau ministériel au sein des conférences ministérielles sectorielles traitant de domaines de juridiction provinciale. Cette forme de participation provinciale pourrait être appliquée à d'autres conférences ministérielles sectorielles qui pourraient être créées au sein d'une